



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juin 2022 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 2, rue de la Lande, et désigné sous le numéro de lot 4 744 056.

La dérogation vise à autoriser un agrandissement de l'habitation à 1,94 mètre de la ligne latérale de terrain, alors que le règlement exige une marge minimale de 2 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 6.2.3 du Règlement de zonage numéro 12060-2021.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 26^e jour de mai 2022.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA